

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lamarche tenue le lundi 4 mai 2026 à 19h00, au lieu des sessions du conseil sous la présidence de Mme Johanne Morissette, mairesse, et à laquelle il y a quorum légal.

Sont présents(es) :

Lucien Boily, conseiller no.1	Éric Desjardins, conseiller no.3
Élise Bouchard, conseillère no.2	Alex Lessard, conseiller no.5
Jean- Denis Morel, conseiller no.6	Johanne Morissette, mairesse
Luc Boulianne, conseiller no.4	

Est également présent:

M. Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Administration

3. Exemption de lire les minutes et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026
4. Acceptation de la liste des comptes à payer, des comptes payés et des salaires pour le mois d'avril 2026
5. Rapport de dépenses du directeur général - Délégation budgétaire

Résolutions

6. Embauche des étudiants pour le programme emploi été Canada 2026
7. Acceptation des coûts - travaux de réparations des chemins
8. Lignage de rue 2026
9. Demande de dérogation mineure du 118, chemin du Lac Rémi - Lot # 5 850 629

Rapports et suivis des comités

Affaires nouvelles

10. Abat-Poussière - achat saison 2026
11. Lettrage du nouveau véhicule des travaux publics
12. Autorisation à signer l'amendement - Portail de données immobilières du logiciel PG Finances
13. Fermeture temporaire des bureaux municipaux
14. Campagne de financement et invitation au Relais pour la vie Saguenay-Lac-St-Jean 2026
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

1. **MOT DE BIENVENUE**

La séance est ouverte à 19h00 par Mme la Mairesse, Johanne Morissette.

68-05-26

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

Administration

69-05-26

3. **EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2026**

Le directeur général dépose le procès-verbal et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal ayant reçu copie au moins quarante-huit heures avant la présente séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alex Lessard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Boulianne

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril2026 soit adopté tel que déposé.

70-05-26

4. **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER, DES COMPTES PAYÉS ET DES SALAIRES POUR LE MOIS D'AVRIL 2026**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

APPUYÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard

ET RÉSOLU

D'accepter les comptes suivants:

Comptes à payer 113 406.39\$

Comptes payés 86 174.92\$

Total salaires des employés et élus 38 072.35\$

Grand Total 237 653.66\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné, Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

Hendrick M. Larouche, directeur général et greffier-trésorier

71-05-26 5. **RAPPORT DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DÉLÉGATION BUDGÉTAIRE**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2020-11 sur le contrôle et suivi budgétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

ET RÉSOLU

Que le conseil reçoive les dépenses inscrites

Fournisseurs	Montant taxes incluses	Explications
Entreprise Hudon	232.83\$	Déneiger chemin au garage municipal
Extincteurs Sag. Lac St-Jean	921.90\$	Maintenance des extincteurs
Goliath	405.65\$	Signalisation pour la zone scolaire
Nord-Flo	2 949.11\$	Nettoyage pompes des eaux usées et résoudre problématique du niveau des bassins eau potable à la station du Rang Caron
Quadient Canada LTD	55.01\$	Frais affranchisseuse
Pièces d'auto St- Geneviève	199.49\$	Pour changement d'huile du camion municipal
ADMQ	693.30\$	Inscription pour le congrès des DG
Amazon	101.82\$	Télécommande pour le treuil du camion municipal
Ministre des Finances du QC	283.00\$	Renouvellement du permis MAPAQ pour le camping
TOTAL	5 842.11\$	

Résolutions

72-05-26

6. **EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR LE PROGRAMME EMPLOI ÉTÉ CANADA 2026**

EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche a été acceptée dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada 2026 pour une demande de subvention pour quatre (4) étudiants et que celle-ci assume cinquante (50%) pour cent des salaires à seize dollars et soixante sous de l'heure (16.60\$/H) pour huit (8) semaines à trente-cinq (35) heures, ainsi que les bénéfices marginaux;

ATTENDU QUE suite à la publication des offres d'emploi, la Municipalité de Lamarche a reçu cinq candidatures;

ATTENDU QUE les entrevues ont été passées par Mme Cindy Maltais, coordonnatrice responsable des étudiants;

ATTENDU QUE les postes subventionnés à combler sont :

- Deux animateurs du camp de jour;
- Deux préposés aux espaces verts des terrains municipaux et du camping;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alex Lessard

QUE le conseil municipal accepte de procéder à l'embauche des étudiants suivants, tel que proposé par Mme Cindy Maltais, suite aux entrevues :

- Mme Lola Boies-Vaillancourt, animatrice camp de jour à environ 40 heures semaine;
- Mme Ariane Tremblay, animatrice camp de jour à environ 40 heures semaine;
- Mme Alysson Tremblay, préposée aux espaces verts et camping à environ 13 heures semaine;
- M. Logan Chassé, préposé aux espaces verts et camping à environ 35 heures semaine;

QUE les étudiants soient rémunérés au taux horaire de seize et soixante (16.60\$)

73-05-26

7. **ACCEPTATION DES COÛTS - TRAVAUX DE RÉPARATIONS DES CHEMINS**

ATTENDU QUE des travaux de réparations ont été effectués sur les chemins afin d'assurer la sécurité et le bon état des voies publiques;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés par l'entreprise Excavation Multi Projet;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu et vérifié la facture au montant de 7 404.39 \$ taxes incluses pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Éric Desjardins

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte les coûts de 7 404.39 \$ pour les travaux effectués dans les chemins, tels que facturés par l'entreprise Excavation Multi Projet, et autorise le paiement de ladite facture

74-05-26 8. **LIGNAGE DE RUE 2026**

ATTENDU QUE la MRC de Lac-St-Jean-Est a procédé à un appel d'offres sur invitation concernant le lignage de rue pour les secteurs des municipalités intéressées de la MRC de Lac-St-Jean-Est;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres qui se terminait le 24 avril 2026, trois entreprises ont été invitées, trois soumissions ont été reçues;

Soumissionnaires	Prix de contrat <i>(pour l'ensemble des municipalités intéressées)</i>
Durand Marquage et associés inc.	76 347.78\$
Signalisation Inter-Lignes inc.	77 966.63\$
Lignes Maska	96 316.14\$

ATTENDU QUE la MRC de Lac-St-Jean-Est recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Boulianne

Que le conseil municipal engage l'entreprise Durand Marquage et associés inc. pour effectuer le lignage de la rue Principale, la rue des Îles et la rue du Plateau sur une longueur approximative de 7 km, au prix d'environ 7 000\$, plus les taxes.

75-05-26 9. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 118, CHEMIN DU LAC RÉMI - LOT # 5 850 629**

ATTENDU QUE la présente est conforme à la Loi sur les dérogations mineures au Québec et encadrée par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU, art. 145.2 à 145.6), et permet par le fait même au conseil municipal d'autoriser des travaux dérogeant aux règlements de zonage ou de lotissement ;

ATTENDU QUE Monsieur Dany Dion possède un terrain situé au 118, chemin du Lac-Rémi et a déposé une demande de dérogation mineure

visant à permettre la construction d'un garage sur la propriété située sur le lot 5 850 629 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure porte sur la construction d'un garage détaché de 135 m² sur un terrain d'une superficie de 1 497,30 m², lequel n'est pas suffisamment grand de 2,7 m² pour recevoir un garage de cette superficie, conformément à l'article 7.6 du règlement de zonage 125-2007 ;

ATTENDU QUE le projet n'est pas conforme au règlement de zonage 125-2007 quant aux dispositions applicables aux bâtiments accessoires et garages privés, qui stipule au paragraphe 10 qu'aucun bâtiment accessoire (lourd ou léger) ne peut être plus grand (superficie) ni plus haut que le bâtiment principal ;

ATTENDU QUE la superficie du bâtiment principal, selon le plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre, est de 94,71 m² ; le garage projeté dépasse donc de 40,29 m² la superficie réglementaire prévue au règlement de zonage 125-2007 ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et ne recommande pas l'acceptation de la dérogation mineure du 118, chemin du Lac-Rémi, lot : 5 850 629 ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage ne cause aucun préjudice sérieux au demandeur et que M. Dion agit en toute bonne foi ;

ATTENDU QUE la demande n'affecterait pas la jouissance des propriétés voisines et qu'à ce titre, une lettre d'appui a été déposée au dossier de demande de dérogation mineure, provenant de M. Nicolas Otis, résidant au 114, chemin du Lac-Rémi ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Luc Boulianne

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alex Lessard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal entérine la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de refuser la demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 118, chemin du Lac Rémi, lot 5 850 629, et confirme en conséquence le refus de ladite dérogation mineure.

Rapports et suivis des comités

Affaires nouvelles

76-05-26

10. ABAT-POUSSIÈRE - ACHAT SAISON 2026

ATTENDU QUE la Municipalité de Lamarche doit procéder annuellement à l'achat d'abat-poussière pour l'entretien et la sécurité de son réseau routier municipal;

ATTENDU l'offre reçue de Produits BCM Ltée, pour la fourniture d'abat-poussière en format de 1 000 kg, au coût unitaire de 998,82 \$, pour une quantité de 10 unités;

ATTENDU QUE le coût total de cette acquisition s'élève à 9 988,20 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Alex Lessard

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Éric Desjardins

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Lamarche autorise l'achat de dix (10) unités d'abat-poussière en format de 1 000 kg, au coût unitaire de 998,82 \$, pour un montant total de 9 988,20 \$, plus les taxes applicables;

77-05-26

11. LETTAGE DU NOUVEAU VÉHICULE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU l'achat du nouveau camion pour les travaux publics;

ATTENDU la soumission reçue de Lettrage gd totalisant 700\$ plus les taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

Que le conseil accepte la soumission de Lettrage gd pour effectuer le lettrage du nouveau camion municipal, au montant de 700\$, plus taxes.

Que la dépense soit ajouté au règlement d'emprunt numéro 2025-03.

78-05-26

12. AUTORISATION À SIGNER L'AMENDEMENT - PORTAIL DE DONNÉES IMMOBILIÈRES DU LOGICIEL PG FINANCES

ATTENDU que la Municipalité a reçu une demande de PG Solutions afin de permettre la conformité à l'évolution du Portail de données immobilières Plus (PDI+);

ATTENDU que cette mise à jour n'entraîne aucun coût pour la Municipalité;

ATTENDU que, par cette évolution, les données immobilières seront désormais accessibles en ligne;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc Boulianne

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal autorise M. Hendrick Martel-Larouche, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document relatif à cette

demande de PG Solutions concernant l'intégration au Portail de données immobilières Plus (PDI+).

79-05-26

13. FERMETURE TEMPORAIRE DES BUREAUX MUNICIPAUX

ATTENDU que les bureaux municipaux doivent être relocalisés temporairement durant les travaux de réaménagement de l'hôtel de ville et de la caserne;

ATTENDU que le déménagement des installations municipales est prévu au début du mois de juin 2026;

ATTENDU qu'une fermeture temporaire des bureaux est prévue afin de permettre le déménagement, l'installation et la réorganisation des services administratifs;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Lucien Boily

APPUYÉ PAR madame la conseillère Élise Bouchard

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal autorise la fermeture temporaire des bureaux municipaux du 25 mai au 5 juin 2026 inclusivement, afin de permettre le déménagement et l'aménagement des nouveaux locaux administratifs;

QUE les citoyens soient informés de cette fermeture temporaire par les moyens de communication habituels de la municipalité.

80-05-26

14. CAMPAGNE DE FINANCEMENT ET INVITATION AU RELAIS POUR LA VIE SAGUENAY-LAC-ST-JEAN 2026

ATTENDU que le Relais pour la vie du Saguenay-Lac-Saint-Jean est une activité rassembleuse visant à soutenir la lutte contre le cancer et à financer la recherche ainsi que les services aux personnes touchées;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite appuyer cette cause importante par une contribution financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Alex Lessard

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil municipal autorise un don de 100 \$ au Relais pour la vie du Saguenay-Lac-Saint-Jean afin de soutenir cette initiative;

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19h16 et se termine à 19h39.

81-05-26

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Denis Morel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit levée, il est 19h40.

Nous soussignées, madame Johanne Morissette, mairesse à la municipalité de Lamarche et monsieur Hendrick Martel-Larouche, directeur général et greffier-trésorier ayant signées le présent procès-verbal, reconnaissons et considérons avoir signé toutes les résolutions qu'y sont contenues.

Johanne Morissette

Mairesse

Hendrick Martel-Larouche,

Directeur général et greffier-trésorier